

tenue par Monsieur BEAUJARD, Juge des Référés
En présence de Madame LELONG, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2503769	RAPPORTEUR: Monsieur Patrice BEAUJARD
Titre de l'affaire	REFERE SUSPENSION - SPORT - Arrêté du 19/09/25 pris par le préfet de l'Yonne portant interdiction temporaire d'exercer les fonctions de l'article L.212-1 du code du sport pour une durée de 6 mois (surveillant de baignade)	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SELAS AVOCATS VIGNET ASSOCIES (Cour)	
Défendeur	PRÉFECTURE DE L'YONNE	M. le Préfet
		Arrêté le 09/10/2025
		La présidente du tribunal